

## L'édito

### Devoir d'humanité

79 morts, plusieurs centaines de disparus sur près de 700 personnes entassées sur un chalutier... il y a quinze jours, ces chiffres se sont égrenés dans l'actualité, avec des mots si souvent entendus : naufrage, Méditerranée, réfugiés... Puis plus rien. On a bien vite oublié que derrière ces chiffres, il y a des êtres humains. Des femmes, des hommes, des enfants qui ont quitté leur pays, contraints, parfois dans la plus grande précipitation quand leur vie ne tenait plus qu'à un fil. Des femmes, des hommes, des enfants qui ont laissé derrière eux une famille, des amis, un emploi, une vie. Des femmes, des hommes, des enfants entassés dans un bateau, la peur au ventre, qui ont hurlé leur détresse dans la nuit noire de la Méditerranée. Et à qui l'Europe n'a renvoyé que l'écho de son égoïsme et de ses replis nationalistes. La Méditerranée est devenue le plus grand cimetière du monde, mais aussi le cimetière des nos principes humanistes qui n'en finissent plus de couler, lestés par les discours populistes et xénophobes qui polluent le paysage politique et médiatique. Et comment ne pas noter avec amertume qu'il faut mieux faire partie de quelques happy few fortunés partis explorer les vestiges du Titanic pour être sauvés ?

Pas de méprise, personne ne doit mourir noyé en mer, les réfugiés pas plus que les apprentis explorateurs. Mais alors que l'intolérance semble être la boussole politique d'un nombre grandissant de nos politiques, l'heure est à réaffirmer et faire vivre notre exigence, sinon notre devoir, d'humanité. ■



Sophie Vénétitay,  
secrétaire générale

## éducation

# Vers une rentrée offensive !



Marseille, laboratoire de la vision présidentielle des politiques publiques : cela ne passe pas ! Les annonces démagogiques et médiatiques sur « les vacances trop longues » sous couvert de réduction des inégalités, sont inacceptables. Le SNES-FSU conteste ces propos et ne laissera pas faire.

« Ce quinquennat sera écologique ou ne sera pas. »

Telle était la promesse d'Emmanuel Macron dans l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle. Et comme tant d'autres promesses (les 10 % d'augmentation pour toutes et tous...), elle se conjugue déjà au passé. Alors que le mois de juin voit déjà tomber des records de températures, le gouvernement est plus occupé à dissoudre les Soulèvements de la Terre qu'à engager les indispensables transformations économiques et sociales de notre société. C'est proprement irresponsable ! L'urgence environnementale fait partie des dossiers que l'interpro va travailler de manière unitaire.

La page des retraites n'est pas tournée et l'interpro défendra les droits des salarié-es dans les décrets d'appli-

cation à venir. Et puisque l'unité syndicale a été l'un des moteurs de la lutte de ces derniers mois, toutes les organisations syndicales considèrent qu'elle doit être un point d'appui pour les mobilisations à venir sur le dossier des salaires et des pensions, mais aussi des conditions de travail, de la santé au travail, de la démocratie sociale ou encore de l'égalité femmes-hommes.

### À rentrée particulière...

Dans l'Éducation, c'est une rentrée bien particulière qui se prépare. Réforme du collège, de la voie professionnelle, Pacte, protocole d'accord avec l'enseignement catholique sur la mixité sociale, qui s'ajoutent à la réforme du bac, du lycée et ParcoursSup, n'en jetez plus... c'est le modèle libéral d'une École du tri social qui se dessine. Quant aux

personnels, après des années de prescriptions pédagogiques, c'est désormais leur statut qui est dans le viseur.

### Contre l'école du tri social

La concurrence exacerbée entre les personnels et les établissements fait exploser les collectifs de travail et met sous pression les personnels, sommés de s'adapter à la loi du marché scolaire. Astreinte, capsules numériques en guise de remplacement, bricolage local avec les briques... le Pacte n'est pas de la revalorisation mais un piège. À la rentrée il faudra poursuivre la campagne #NonAuPacte !

### ...rentrée offensive !

Le SNES-FSU donnera une tonalité offensive et dynamique à la prochaine rentrée pour construire les conditions de nos victoires. Dès la prérentrée, il donnera tous les outils pour préparer

les mobilisations. Le SNES-FSU déposera un préavis de grève pour la rentrée et tout le mois de septembre : il impulsera, animera, soutiendra et relayera toutes les mobilisations locales pointant les conditions désastreuses de rentrée (effectifs dans les classes, absences de dédoublements etc.). Il portera les exigences de la profession en matière de salaires en faisant le lien avec la crise de recrutement. Le SNES-FSU proposera aussi aux autres organisations une action de grève pour nos salaires et nos conditions de travail au plus tard avant les vacances d'automne, en lien avec une possible action interpro.

Le premier trimestre de l'année 2023/2024 sera incontestablement celui de nos luttes et... de nos victoires ! ■

Sophie Vénétitay

# salaires Loin du compte !

Si la revalorisation « Socle » est loin de répondre à nos exigences salariales, le SNES-FSU a obtenu des avancées significatives.

De la promesse présidentielle d'augmentation de 10 % pour toutes et tous, que reste-t-il ? À peine la moitié : des mesures qui ne représentent en moyenne que 5,5 % d'augmentation.

Dans ce cadre restreint, les interventions du SNES-FSU, soutenues par les mobilisations, ont permis d'orienter ces mesures au profit de l'ensemble des personnels. Contre le saupoudrage et le « travailler-plus... », nous avons obtenu 1 105 € net par an pour toutes et tous. C'est ce que représente l'augmentation de la part fixe de l'ISOE, et des indemnités de fonction des CPE, Psy-ÉN et professeurs documentalistes (1 324 €). L'augmentation de la prime d'attractivité, de 30 à 240 € net par mois, concerne les échelons 1 à 9 de la classe normale.

Les collègues au 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> échelon bénéficieront des promotions à la hors-classe qui seront accélérées d'un an et demi en moyenne. Les collègues

qui sont déjà à la hors-classe pourront bénéficier de l'ouverture de la classe exceptionnelle dont le volume ne sera plus contingenté dès la campagne 2024. Le SNES-FSU défendra un barème qui permette au plus grand nombre de collègues d'atteindre ce troisième grade.

Enfin, l'ensemble des collègues

Publication à télécharger ici

certifié-es, CPE et Psy-ÉN seront promu-es à la Hors-échelle lettre A dès lors qu'ils et elles auront passé 3 ans dans le 4<sup>e</sup> échelon de la classe exceptionnelle.

### AESH en attente, AED oubliés

La promesse d'une augmentation de 10 % de la rémunération des AESH à compter du 1<sup>er</sup> septembre se traduit par une indemnité... dont les modalités ne sont toujours pas fixées. Pour les AED, au prétexte de l'ouverture du chantier « ARE », toutes les discussions prévues sur leur cadre de gestion sont ajournées. Ces personnels, les plus mal payés de l'Éducation nationale, ne peuvent donc compter que sur les mesures de la Fonction publique.

### Point d'indice : S. Guérini entérine le décrochage

Pour l'ensemble des fonctionnaires, il faudra se contenter de l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet. L'ajout de 5 points sur toutes les grilles au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et une prime ponctuelle pour les salaires les plus faibles. C'est insuffisant ! Avec l'intersyndicale, la FSU exige l'ouverture de réelles discussions salariales. ■

# AESH et AED Gare aux ARE !

Les raisons de la colère sont nombreuses : salaires, conditions de travail, respect des missions... S'en rajoute un, avec les ARE.

Personnels essentiels, les AED et les AESH perçoivent en moyenne 800 à 900 € par mois. Cela ne permet pas de vivre correctement, surtout quand l'inflation dépasse 5 % et avec une augmentation prévue en 2023. Pourtant aucune revalorisation, en dehors des mesures Fonction publique (voir ci-contre), n'est prévue, contrairement aux annonces.

**Dilution des missions spécifiques**  
AED et AESH sont deux métiers différents qui doivent être reconnus. Les annonces de fusion des AED et AESH sous l'acronyme d'ARE (Assistant-es pour la Réussite Éducative) traduisent la volonté de nier leurs spécificités et leurs qualifications. La gestion globalisée de ces personnels, l'écriture probable d'un texte réglementaire commun aux AED et AESH va dans le sens, bien connu, d'une flexibilité et, donc, d'une aggravation de leurs conditions de travail.

Avec le SNES-FSU, les AESH se sont mobilisé-es le 13 juin pour une meilleure rémunération, la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, la suppression des PIAL, la redéfinition du temps de travail des AESH permettant l'accès à un temps complet en restant sur les missions d'accompagnement.

Les AED veulent pouvoir exercer leurs missions éducatives de vie scolaire dans de meilleures conditions.

D'autres mobilisations s'annoncent dès la rentrée, les AED et les AESH y feront entendre leurs voix ■

Aurélia Sarrašin



La banque coopérative de la Fonction publique

COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE !

Carmen, Elise et Matthieu, Professeurs des écoles

cascaden.fr

Retrouvez-nous chez

# formation initiale Pendant les vacances ?

L'institution envisage d'alourdir encore un peu plus le fardeau des stagiaires à temps complet.

Avec la réforme de la formation et des concours entrée en vigueur à la rentrée 2022, l'année de stage qui était déjà particulièrement lourde pour les stagiaires à mi-temps, devient un véritable calvaire pour celles et ceux exerçant à temps plein.

### À géométrie variable

Ces stagiaires bénéficient d'un crédit de 10 à 20 jours de formation, qui se combine, si l'on suit les textes réglementaires, avec un allègement de service. Dans la réalité, en 2022-2023, la formation s'est ajoutée partout au service, dégradant considérablement les conditions dans lesquelles débutent les enseignant-es et CPE. Certains rectorats demandent que le service à temps plein soit compris dans un emploi du temps sur quatre jours afin de laisser une journée par semaine pour les formations ; d'autres préfèrent placer les formations sur les journées en établissement, ce qui conduit les stagiaires à modifier les programmations, à prévenir les élèves, bref à gérer toutes les conséquences d'une absence.

Pourtant le SNES-FSU avait fait la demande, avant l'été dernier, que le

ministère donne comme consigne aux rectorats que « l'allègement de service » prévu par les textes prenne la forme d'une décharge d'enseignement en fonction du nombre de journées de formations imposées aux stagiaires.

### Même pas en rêve !

La situation pourrait se dégrader davantage en 2023-2024 : plusieurs rectorats prévoient en effet qu'une partie de ces formations se tiendront pendant les petites vacances. C'est inacceptable ! Il est essentiel que la formation se fasse sur le temps scolaire, afin de laisser aux collègues, outre des moments de repos légitimes, des plages de préparation et de correction en dehors des périodes de présence des élèves. Il faut par ailleurs éviter les formations massées sans lien avec l'expérience de terrain. Des formations fléchées et filées sont plus pertinentes dans le cadre d'une formation initiale réflexive structurée autour d'un « parcours d'approfondissement » ou de « consolidation ».

Pour le SNES-FSU, l'année de stage est une année essentielle durant laquelle les stagiaires acquièrent une expérience professionnelle autonome, ce que ne permet pas actuellement les stages à temps plein. La FSU est intervenue auprès du ministère pour que les textes réglementaires soient respectés. ■

Camille Audé, François Boudet



Les formations pendant les vacances sont inacceptables. Outre les indispensables temps de repos, ces périodes sans élèves sont nécessaires pour les préparations et les corrections.

# Pacte Attention aux pièges !

Tromperie, astreinte et entourloupe, il faut continuer, collectivement, à dire « Non au Pacte » !

Le 22 mars dernier, Emmanuel Macron promettait qu'à la rentrée, tous les professeur-es absent-es seraient désormais systématiquement remplacés du jour au lendemain. Trois mois après, c'est l'heure de vérité. Les textes officiels, les consignes ministérielles... tout montre que la promesse présidentielle ne sera pas tenue et que le Pacte sert à attaquer frontalement notre statut et nos métiers.

Le CSA ministériel du 20 juin a été consacré à l'étude du décret organisant les RCD (remplacements de courte durée) pactés. L'article 5 précise ainsi « les remplacements de courte durée sont prioritairement assurés sous la forme d'heures d'enseignement [...] Pour assurer effectivement les heures prévues à l'emploi du temps des élèves, il peut être fait appel à des assistants d'éducation afin d'encadrer des séquences pédagogiques numériques ». Les élèves pourront donc être mis devant une capsule du Cned, surveillés par des AED. Ce n'est pas du remplacement mais une forme de garderie ! Cette mesure méconnaît aussi complètement le sous-effectif des vies scolaires et les conditions de travail des AED déjà très dégradées.

## Pas de Pacte sans RCD

### Forme d'astreinte

La mise en place d'une forme d'astreinte avec créneau banalisé dans les emplois du temps des professeur-es pactés est confirmée par l'article 6 du décret : « Ces personnels communi-



Plusieurs articles du décret viennent confirmer les analyses du SNES-FSU : le RCD est une priorité et une attaque contre notre statut et nos métiers !

quent au chef d'établissement des créneaux hebdomadaires d'au moins une heure durant lesquels ils peuvent être appelés afin d'assurer un remplacement. [...] Ces personnels ne peuvent refuser d'assurer un remplacement qu'avec un motif valable d'absence ».

Suite à une question du SNES-FSU, le ministère a répondu que la liste des motifs valables d'absence serait précisée prochainement : maladie, rendez-vous médical, enfants malades... mais elle ne devrait pas être très longue !

Face à la résistance des collègues entretenue notamment par la campagne menée par le SNES-FSU,

certains chefs d'établissements tentent d'assouplir le Pacte. Ils vendent ainsi un Pacte sans RCD, ou avec une brique moitié RCD, moitié Devoirs faits. Attention aux pièges !

La consigne ministérielle est de couvrir tous les besoins en RCD au niveau de l'établissement avant de passer à d'autres briques.

### Moyens de pression

Dans le second degré, la première brique n'est pas sécable, elle ne peut être que de 18 heures pour le RCD. Et quelle que soit la brique, le Pacte est un danger : il s'agit bien d'entrer dans une relation contractualisée dans laquelle le ou la professeur-e pacté-e

doit quelque chose à son chef d'établissement qui devient le manager en chef ! Comme en atteste ce témoignage d'un collègue « vous êtes TZR, vous aimeriez revenir dans l'établissement l'an prochain, vous me signerez bien un Pacte ».

À l'heure où les personnels sont démarchés individuellement pour signer le Pacte, plus que jamais, jouons la carte du collectif par des motions au CA, des lettres de refus collectif du Pacte... Les attermoissements de l'administration montrent ses faiblesses, amplifions notre campagne pour faire tomber le Pacte et gagner une vraie revalorisation sans contreparties !

Sophie Vénétitay

### Macron à Marseille

Des « vacances scolaires trop longues » pour faire oublier les retraites ! Décidément, Emmanuel Macron continue de s'en prendre de manière ignominieuse aux personnels de l'Éducation. Le SNES-FSU a réagi pour rappeler que nous sommes mobilisés par les examens jusqu'à début juillet ou en cours, à la recherche d'activités qui gardent du sens pour des élèves déjà démobilisés fin mai. L'absentéisme après les épreuves de bac en mars est le fléau du lycée Blanquer, instrumentaliser la désorganisation du troisième trimestre relève de la provocation. Repousser les épreuves en juin, et retarder les conseils de classe et les procédures d'orientation en collège sont les premières mesures qui s'imposent pour regagner du temps d'école. Pour impressionner, il est facile d'annoncer des collèges ouverts de 8 à 18 heures même si beaucoup le sont déjà. Développer en réalité de l'animation en favorisant l'entrisme d'associations, au mépris parfois de la neutralité du service public, ne permettra pas de mieux faire réussir les élèves. Il faut bien au contraire étendre le temps des apprentissages à 32 heures hebdomadaires en diversifiant les modalités d'enseignement et d'accompagnement des élèves, dans la classe avec leurs enseignant-es. Plus et mieux d'école, c'est la priorité !

Gwenaëlle Le Poit

# SNU L'armée au secours de retraites Tromperies au plus haut niveau

Le SNU sera inscrit sur le temps scolaire, au programme de « classes d'engagement ».

Impossible de rendre obligatoire le SNU (Service national universel) sur le temps scolaire faute d'infrastructures et de personnels compétents ? Qu'à cela ne tienne, le ministère a trouvé la parade, celle de l'expérimentation locale.

### Généralisé

Tel que le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État à la jeunesse et au SNU l'ont présenté ce jeudi 15 juin, le nouveau dispositif supposé généraliser le SNU, concerne toutes les classes de Seconde. Sur proposition d'enseignant-es ou d'équipes pédagogiques, ces classes s'engageront sur une année scolaire dans un projet global intégrant le séjour de cohésion de 12 jours organisé dans les mêmes conditions qu'un voyage scolaire à partir de mars 2024. Les projets devront remonter avant l'automne.

Les centres de séjour de SNU auront vocation à devenir permanents. Le Pacte, Parcoursup, tout est repeint aux couleurs du SNU. « Dans chaque établissement, il y aura un référent SNU rémunéré dans le cadre du futur Pacte. Nous prévoyons également une aide financière pour les lycées engagés » a d'ailleurs déclaré Sarah El Haïry (Figaro, 15 juin 2023). Et pour contraindre les réfractaires, la solution est toute trouvée. « Il s'agirait, en cochant une case SNU, d'obtenir des points bonus intégrés dans le calcul algorithmique de Parcoursup » dit la secrétaire d'État.

On assiste, médusé, aux errances d'un ministère qui tente de répondre à une commande présidentielle quitte à mettre en péril la formation des jeunes, voire leur sécurité et leur santé. Ces derniers temps, la presse régionale dresse le tableau de séjours bricolés, avec des encadrant-es peu ou mal formés-es. Y-a-t-il eu un bilan sincère des expérimentations actuelles du SNU, à part les envolées nationalistes de la secrétaire d'État et les auto-satisfecit d'une administration déconnectée du réel ? Certes, plusieurs enquêtes administratives visent des séjours présentant des graves dangers pour les jeunes mais rien ne semble infléchir les convictions d'un ministère au garde à vous.

## Tout est repeint aux couleurs du SNU

### Un modèle pédagogique ?

Le SNES-FSU, avec la FSU, continue de demander la suppression du dispositif actuel comme à venir. Plus généralement, il s'inquiète de voir l'institution faire la promotion, sous couvert d'innovation, d'une forme de militarisation de l'école au travers de la multiplication des dispositifs du type des classes de défense et de sécurité globale. Ces dernières concerneraient aujourd'hui près de 700 classes et sont affichées comme la priorité du plan « Ambition armée-jeunesse 2022 ». Tout cela interroge sur le projet éducatif d'un gouvernement qui semble voir dans les ressorts de l'armée, le salut de l'éducation nationale tout entière. ■ Claire Guéville



Pour suivre le dossier SNU

Le rapport du Conseil d'orientation des retraites 2023 (COR) confirme que ce sont les ressources qu'il faut abonder.

La relative stabilité des dépenses de retraite se fait par le décrochage des pensions par rapport au salaire. Sur les recettes, le financement à partir de recettes fiscales est inopérant : ce sont bien les cotisations qu'il faut privilégier.

### Quel niveau de vie veut-on garantir aux retraités ?

Le gouvernement n'a jamais voulu répondre à cette question qu'il a d'ailleurs toujours esquivée. Toutes les réformes ont eu pour objectif de réduire la part des dépenses de retraite dans le PIB. À partir de 2030, l'évolution de cette part serait en baisse et varierait entre 11,4 % et 13,9 % du PIB à l'horizon 2070. C'est environ 0,8 point de PIB de

moins qu'en 2022 pour des retraités qui seront bien plus nombreux.

Seule l'approche par ce ratio de dépenses de retraites dans le PIB permet une lecture économique de la situation financière des retraités. En effet, l'approche par le solde en valeur absolue permet aux libéraux de contester un résultat même lorsqu'il donne une valeur positive ou un faible déficit.

### Oui à la cotisation

En l'absence de débat sur les dépenses, la difficulté de la construction des recettes devient bien réelle. À ce stade, on ne peut que réaffirmer la revendication du SNES et de la FSU d'un financement basé quasi exclusivement sur les cotisations. Le SNES-FSU s'oppose donc à toutes les tentatives d'exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires. Il conteste

aussi la baisse organisée des cotisations comme en 2018 où le gouvernement a choisi une baisse de 2,25 points des cotisations salariales dans le privé

## Plus d'emplois et de meilleurs salaires

contre une augmentation de 1,7 points de la CSG pour tous. Pour le SNES et la FSU, accroître les ressources destinées à la portée d'une société qui est bien plus riche qu'en 1945 quand la protection sociale a été généralisée. Cela implique plus d'emplois et de meilleurs salaires, bases des cotisations, et non le recul de l'âge, paramètre le plus injuste. Stoppons les régressions !

### Retraite progressive : rien n'est prêt

Ce droit est actuellement purement théorique pour une application en septembre 2023. Ce gouvernement a voulu absolument rendre identiques les dispositifs dans le public et dans le privé où la retraite progressive permet aujourd'hui, à bon compte pour les employeurs, de tenter de limiter l'incidence du chômage au terme de la vie professionnelle des salarié-es. C'est toujours de la carrière dont il s'agit et donc de son aménagement avant 60 ans dans le public comme dans le privé. Le SNES-FSU exige pour le moment que les collègues ayant déjà demandé et obtenu pour la rentrée un temps partiel en fin de carrière puissent avoir avant les congés d'été tous les éléments avec des simulations pour mesurer l'intérêt de basculer dans la retraite progressive dès 2023. Le retour à une véritable cessation progressive d'activité est la seule solution simple et lisible pour les collègues tout en évitant des procédures complexes de double calcul de la pension civile avec celle des autres régimes. ■ Erick Staëlen



© DR/Thierry AMANOU

# Formation syndicale Nos métiers en questions

130 collègues de SVT et physique-chimie réuni-es au SNES-FSU.

Actualité syndicale, intervention d'un chercheur-e et débats, sont les ingrédients d'une journée de réflexion disciplinaire (JRD) réussie. Les JRD s'inscrivent pleinement dans les objectifs du SNES-FSU : organiser des espaces d'échanges collectifs dans le cadre de la formation syndicale, et permettre aux collègues de débattre en toute liberté de questions posées à nos métiers.

## L'actualité générale et disciplinaire

Le 16 juin dernier, les collègues de SVT et de physique-chimie ont échangé avec Gwénaél Le Paih, secrétaire général adjoint du SNES-FSU : refus du Pacte, bataille des retraites, salaires et mesures « socle », mise en place du Service national universel (SNU), réforme de la protection sociale complémentaire...

La suite de la matinée a été consacrée à des débats menés par les groupes SVT et physique-chimie du secteur contenus du SNES-FSU : rapport du conseil supérieur des programmes sur le développement durable, rapport de l'IG sur la démarche scientifique, organisation de la classe de Sixième pour les sciences avec la suppression de la



Les collègues répondent présent-es aux JRD du SNES-FSU.

technologie, nouveaux programmes du cycle 3, bac, épreuves de spécialité, ECE, grand oral, approche expérimentale en classe et conditions de travail...

## Changement climatique : gravité, urgence, action

L'après-midi, Valérie Masson-Delmotte, paléoclimatologue et vice-présidente depuis 2015 du groupe 1 du GIEC

(Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), a mené une conférence interactive de

plus de trois heures avec les collègues.

Après avoir présenté l'organisation et la méthode de travail des scientifiques du GIEC, elle a développé les axes suivants : où en sommes-nous aujourd'hui ? quels sont les futurs possibles ? comment accélérer l'action ? Nos choix auront des répercussions pendant des centaines et des milliers d'années.

De nombreux enseignant-es utilisant les données du GIEC, Valérie Masson-Delmotte a eu à cœur de montrer ce qui pouvait être mobilisé avec les élèves. Les échanges ont été riches, notamment sur l'état des connaissances, la

place et le rôle des enseignant-es dans leur transmission, la nécessité de créer du commun pour l'émancipation de toutes et tous.

Les collègues ont apprécié cette journée permettant des regards croisés, des échanges sur des problématiques disciplinaires saillantes et l'apport de la recherche scientifique, pédagogique, didactique sans regard hiérarchique, ni injonction prescriptive.

En écho à cette intervention, lire l'interview de Valérie Masson-Delmotte dans L'US MAG #835, jointe à L'US. Le dossier *S'engager pour l'environnement*, est consacré aux enjeux écologiques, que le SNES-FSU considère comme indissociables des enjeux politiques, sociaux et des enjeux éducatifs.

## Comptes-rendus et programmation

Cette année le SNES-FSU a organisé des JRD en philosophie, lettres, langues vivantes, histoire-géographie, SVT et physique-chimie (comptes-rendus dans la rubrique « Mon métier » de notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu)).

Prochaine JRD SVT physique-chimie : le 14 juin 2024 sur la place des filles en sciences, avec Delphine Martinot, professeure de psychologie sociale à l'université Clermont-Auvergne et membre du laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO) du CNRS. D'autres JRD auront lieu en 2023-2024 : technologie, lettres le 7 novembre, SES le 17 novembre... ■ Sandrine Charrier

## Les « savoirs verts » évalués

Suite aux concertations du Conseil national de la refondation (CNR) dédiées à la jeunesse, le gouvernement annonce une nouvelle certification consacrée au « savoir vert » en Troisième (qui s'ajoute à Ev@lang pour les langues vivantes, et à Pix pour la culture numérique...).

Au programme « bien s'alimenter, trier ses déchets, comprendre le changement climatique... ».

Le Conseil supérieur des programmes avait déjà produit un document, sur saisine de Pap Ndiaye, visant à renforcer l'éducation liée au développement durable, se déclinant en grands principes et proposant un référentiel de compétences et des démarches pédagogiques possibles.

Or, certifier n'est pas former. Certifications et évaluations nationales normalisées conduisent à une perte de sens du métier : pilotage institutionnel des contenus et des pratiques et ouverture vers des évaluations externes sur lesquelles les enseignant-es n'ont pas la main. Les questions environnementales demandent du temps d'apprentissage, une approche pluridisciplinaire, des moyens en termes d'effectifs et d'horaires disciplinaires. ■ S. C.

## cycle 3 Nouveau programme de sciences et technologie

Rejeté en CSE le 15 juin, publié au BO le 22 juin.

L'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) est certes consultatif, mais il acte un nouveau désaveu de la réforme de la classe de Sixième.

La communauté éducative s'était déjà exprimée contre les arrêtés modifiant la grille horaire de Sixième au CSE le 24 mars. Elle a ensuite voté quasi-unanimement un nouveau vœu intersyndical avec la FCPE contre la suppression de la technologie le 15 juin.

## Les amendements du SNES-FSU adoptés

Après avoir salué en CSE la définition d'attendus en fin de CM2 et de Sixième, le SNES-FSU a pointé que ce programme était plus volumineux que l'actuel, notamment en physique-chimie. Il a présenté en séance plus d'une douzaine d'amendements visant à l'alléger afin d'éviter de nouvelles notions complexes pour des élèves de Sixième (celles-ci relevant actuellement du cycle 4). Les amendements du SNES-FSU ont tous reçu un avis favorable du CSE.



Pour le SNES-FSU, un programme doit être ambitieux et émancipateur. Pour cela, il doit rester à la portée de l'ensemble des élèves. Un programme pléthorique et trop difficile renforce les inégalités.

## Et toujours de la technologie en Sixième

Il n'est en revanche pas acceptable

qu'un thème de technologie subsiste en Sixième, sans professeur-e, ni horaire dédié à cette discipline. Le SNES-FSU appelle les professeur-es de physique-chimie et de SVT à ne pas traiter ce thème.

Le programme vient d'être publié au BO du 22 juin, ce qui ne laisse que l'été aux professeur-es pour le découvrir et le préparer. Il n'y aura pas non plus de possibilité d'acquiescer de manuel mis à jour. Ce mode de fonctionnement du ministère montre décidément un profond mépris pour la profession.

**Attention**, la première version du programme mise en ligne comportait une erreur – repérée par le SNES-FSU – liée à l'étude des transformations chimiques. Le ministère l'a depuis corrigée. ■

Anne-Sophie Legrand, Gwénaél Le Paih



Pour en savoir plus : scannez ce QRcode.

## harcèlement

### Des annonces hors sol !

Elles répondent à la pression médiatique et non au sujet posé.

Cédant aux pressions médiatiques, le ministre se fourvoie en décidant une intervention d'une heure dans les collèges en toute fin d'année scolaire et en décrétant que la coordination des actions contre le harcèlement ferait l'objet d'une brique de Pacte.

Combattre le harcèlement ne peut se faire à coup d'improvisation et de coups de communication. Comme si les personnels n'étaient pas déjà engagés dans un travail de fond sur le sujet. Comme si une heure posée là en cette fin d'année pouvait tout changer.

## Toujours plus de pression sur les personnels

Le SNES-FSU rappelle que les équipes des établissements sont particulièrement vigilantes et attentives au harcèlement, agissant souvent avec succès, le plus souvent sans aide extérieure ni moyens dédiés. Les dernières annonces du ministre ne sont qu'une

façon expéditive de faire reposer sur les établissements les initiatives de prévention. La généralisation d'un-e référent-e harcèlement dans tous les établissements à la rentrée prochaine ne doit pas exposer à la vindicte populaire ces personnels en cas de difficultés. Le ministère ne saurait se défausser sur une obligation de résultats de personnels quand son obligation de moyens n'est pas tenue.

C'est bien une action réfléchie, concertée et financée sur le temps long qui est attendue dans les établissements pour construire les réponses éducatives et pédagogiques qui guideront les élèves vers l'égalité filles-garçons et la lutte contre toute forme de violences sexuelles et sexistes et LGBTI-phobies.

Pour le SNES-FSU, une mesure adaptée reste la mise en place de collectifs de travail, dans le respect des qualifications et des métiers, prenant appui sur des équipes pluri-professionnelles au complet, formées et disposant de temps de concertation. ■

Olivier Raluy

## Mort de Nahel à Nanterre

### Le refus d'obtempérer ne donne pas le droit de tuer !

La FSU partage la vive émotion suscitée par la mort de Nahel. Quelles que soient les circonstances, l'usage de l'arme de service, même sans intention de faire feu, ne doit être réservé qu'aux situations où il existe un risque grave, imminent contre l'intégrité physique de l'agent ou de tiers, et s'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer leur protection. Cet acte révèle, entre autres, le manque de formation des agents des forces de l'ordre et la dégradation du lien de confiance qui doit exister entre les forces de l'ordre et la population.

L'augmentation du nombre de tirs de policiers depuis la loi de 2017 dite de « sécurité publique » est un fait établi qui devrait à lui seul convaincre de la nécessité d'une réorientation complète de la politique suivie en matière de sécurité, à commencer par le rétablissement d'une police de proximité. Tout doit être mis en œuvre pour que justice soit rendue et que, le cas échéant, l'auteur de cet acte soit condamné.



L'intégralité du communiqué de la FSU en scannant le QRcode ci-contre.

## Collège

### Revaloriser les oraux du DNB et du CFG



Les indemnités réglementaires de jury doivent être significativement revalorisées (actuellement 0,75 € la copie et 4,11 € de l'heure pour les oraux). Le SNES-FSU vous propose de signer et faire signer une pétition accessible sur le site du SNES-FSU pour obtenir des avancées à ce sujet.

Il rappelle que si vous avez dépassé votre temps de service en participant à un jury d'oral, vous pouvez demander des HSE (heures supplémentaires effectives). C'est la force du collectif qui permet de les obtenir.

# Lycée, Bac Il est temps de sortir du chaos

L'année écoulée en lycée constitue une preuve incontestable de l'échec des réformes Blanquer.

L'organisation du bac et des enseignements est illisible, l'absentéisme a explosé au troisième trimestre de Terminale ? Qu'à cela ne tienne, il faudrait laisser du temps à la réforme de produire tous ses effets ! Le ministre dit refuser par principe tout bougé avant 2025.

En même temps... le président de la République a multiplié les annonces sur l'Éducation à Marseille, la commission Marois et le comité de suivi des réformes interrogent maintenant l'organisation du troisième trimestre.



Le ministère doit enfin prendre ses responsabilités et mettre fin au chaos qu'il a lui-même organisé dans les lycées.

## Un florilège de déclarations contradictoires

« Nous sommes sur un changement culturel, et le troisième trimestre doit de plus en plus se positionner comme une amorce vers le supérieur » déclare le ministre dans un communiqué de presse du 12 juin dernier. Il ne s'agit donc pas de

revenir sur la réforme mais au contraire de perfectionner les mécanismes de sélection des élèves vers le supérieur pour lesquels l'actuelle organisation du bac et des enseignements a été pensée.

Les pilotes du comité de suivi des réformes entretiennent, au moins dans les discours, la possibilité d'un débat sur des hypothèses qui prendraient en compte le report des spécialités en juin.

## Des épreuves terminales et nationales en juin

Ils se risquent cependant déjà à des propositions très concrètes : développer les conventions avec les établissements de l'enseignement supérieur, mettre en cohérence les calendriers des examens, de l'orientation et de

Parcoursup, intégrer les 54 heures d'orientation à l'emploi du temps, renforcer le projet local d'évaluation afin de conforter l'harmonisation des pratiques, préconiser des emplois du temps qui préservent la cohérence des équipes pédagogiques...

## Bricolage et management

« Nous avons un devoir de conviction pour qu'ils [les élèves démotivés ou absents]

comprendent que ce qui se passe entre mars et juin est la poursuite de leur formation et l'amorce vers le supérieur » a encore affirmé le ministre. Les personnels d'éducation ont donc failli. Prisonniers de leurs habitudes, ils n'auraient pas su adapter leurs pratiques professionnelles aux nouvelles exigences.

Si la réforme est un échec, ce serait donc lié à un défaut de pilotage. Et conformément à une stratégie bureaucratique désormais bien rodée, pour résoudre les problèmes on en crée d'autres. Une fois de plus, l'artisan de la réforme et copilote du comité de suivi, Pierre Mathiot, fait mine de découvrir les conséquences de ses propres projets et veut maintenant modifier coefficients et modalités des épreuves, tout en regrettant que les élèves connaissent la

majorité de leurs notes de bac en avril.

Les artisans du chaos doivent cesser les manœuvres et les atermoiements pour sauver des réformes catastrophiques. Il faut annoncer maintenant le retour à des épreuves de bac terminales, nationales et anonymes en juin et rendre au lycée sa mission première, celle de préparer sereinement les jeunes à la poursuite d'études. ■ Claire Guéville

## Parcoursup, les mensonges du Président

La phase principale de Parcoursup touche à sa fin et plus de 120 000 jeunes sont condamnés à l'attente cet été. Sous peine de voir leurs vœux en attente disparaître, les candidat·es doivent impérativement les hiérarchiser entre les 30 juin et le 3 juillet, et éventuellement participer à la phase complémentaire jusqu'au 12 septembre.

« Il n'y a plus de familles sans solution quand on arrive au 14 juillet » a osé affirmer le président de la République lors de sa visite marseillaise. Comment peut-on à ce point ignorer le réel ? Ils étaient encore 117 000 candidat·es sans réponse à cette date l'année dernière. Un rapport parlementaire paru ce mois de juin dénonce le « gâchis collectif » de l'orientation des lycéen·es, pointe les anomalies de Parcoursup et les appétits des entreprises privées. Et comme en écho, on apprend récemment que l'université de Créteil noue un partenariat avec le groupe privé Galiléo pour la formation des étudiant·es en échec en licence. ■ C. G.

## voie pro BTS en grand danger

La réforme du lycée professionnel porte en elle une forte menace contre le BTS sous statut scolaire.

Malgré une opposition unanime, la réforme du lycée professionnel va entrer en vigueur dès septembre 2023 sur fond de resserrement des formations autour de celles dites « insérantes », préparant directement à la vie active.

## Illusoire « liberté de choix »

La gratification des stages, qui peuvent être prolongés dans le parcours « insertion professionnelle » en fin de Terminale, contrairement au parcours « poursuite d'études » préparant au BTS, va peser sur le choix des élèves. Celles et ceux issus de milieux défavorisés pourraient privilégier une entrée précoce sur le marché du travail. Il semble en effet bien illusoire qu'une ou un titulaire d'un bac pro revienne vers un BTS sous statut scolaire où les périodes de formation ne sont pas gratifiées. Et quand bien même elle ou il le souhaiterait, le parcours « poursuite d'études » est un attendu impératif, ce qui implique de renoncer à la gratification de 4 à 6 semaines de stage. Le choix de certaines familles sera inmanquablement guidé par des impératifs immédiats de rémunération, sauf à faire le choix de l'apprentissage.

Les centres de formation privés hors contrat ne refuseront probablement

pas des étudiant·es n'ayant pas suivi le « bon » parcours en fin de Terminale. Hélas, le très faible taux de réussite à l'examen par la voie de l'apprentissage laisse craindre le pire pour ces jeunes engagé·es dans une poursuite d'études, avec un risque important de ne pas accéder au diplôme du fait de leur fragilité. Comme la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (2018), cette réforme constitue un pont d'or pour les formations en apprentissage et signe la mort des BTS sous statut scolaire.

## Réaction en chaîne

Mais cette réforme de la voie pro. va également avoir des répercussions sur la voie technologique. Certains élèves, désireux d'éviter une formation en LP qui limitera leur poursuite d'étude et trop fragiles en Seconde pour aller en voie générale, s'orienteront vers la voie technologique. Les demandes d'inscription en série STMG, de plus en plus vue comme une voie refuge vont s'accroître. En outre, le nombre de places en BTS étant très limité, les titulaires d'un bac technologique rencontreront de grosses difficultés à intégrer un BTS du fait des quotas mis en place par les rectorats.

Il faut de toute urgence recruter au CAPET d'économie-gestion et ouvrir des listes complémentaires pour tous les concours. La création de places en BTS sous statut scolaire à hauteur de la demande des étudiant·es est indispensable. ■ Gwenaél Le Païh, Simon Bach

## EAF Il faut entendre les enseignant·es !

Les lignes semblent enfin bouger devant la détermination des professeur·es de Lettres soutenu·es par le SNES-FSU.

Des préconisations pour alléger et réviser en profondeur les programmes de Première et les exercices des EAF ont été adoptées à un large consensus lors du Comité ministériel d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) en 2021, suite à une saisine du SNES-FSU. Malgré cela, le ministre s'est obstiné jusqu'à aujourd'hui à faire peu de cas des griefs et propositions de la grande majorité de la profession.

## 20 textes, c'est trop !

Le SNES-FSU a donc lancé en octobre 2022 une campagne appelant les professeur·es à ne pas étudier vingt textes pour l'oral de l'EAF afin de desserrer un peu l'étau qui fait

toujours davantage ressembler l'année de Première, en français, à un parcours du combattant. Nombre de collègues se sont reconnu·es dans cette action syndicale. En témoignent par exemple les chiffres officiels de l'académie de Poitiers où seuls 27 % des récapitulatifs présentaient vingt textes, 33 % 18 ou 19 textes, 35 % moins de 18 et 5 % moins de 15.

Ici et là, le SNES-FSU est intervenu pour endiguer des pressions inacceptables contre des collègues, quelques IA-IPR ou proviseur·es ayant tenté de laisser les récapitulatifs sans signature ou de ficher des professeur·es quand le nombre de textes n'était pas conforme à la réglementation. Mais, dans l'immense majorité des cas, inspections et directions d'établissement se sont montrées compréhensives et confiantes dans le professionnalisme des enseignant·es.

## Entendre la voix du terrain

Le 15 juin dernier, Jean-Charles Ringard, copilote du Comité de suivi de la réforme du lycée, déclarait à

AEF info : « Concernant l'EAF, nous préconisons la réduction du nombre de textes et la systématisation de la "mise en loge" des candidats pour la préparation. Il faut entendre les enseignants et inspecteurs de français dans l'intérêt de cette discipline ». La lutte commence donc à payer. Pour le SNES-FSU, il est plus que temps de passer de la parole aux actes ! Et il faut même aller bien au-delà d'une baisse quantitative de textes pour l'oral : une refonte des programmes et des modalités d'examen est nécessaire dans l'intérêt des élèves et des collègues. ■

Gwenaél Le Païh, Laetitia Benoit

Pour peser encore davantage et documenter nos revendications, le SNES-FSU fait ici le compte de ses syndiqué·es qui disent non aux vingt textes obligatoires, scannez le QRcode.



## Vague de chaleur

### Que faire dans les établissements ?



Des locaux irrespirables deviennent malheureusement la routine des mois de juin et de septembre dans beaucoup d'établissements. 50 % des lycées ont été construits avant 1970, 55 % des collèges avant 1980 : les bâtiments n'ont généralement pas été conçus pour de fortes chaleurs, et ceux qui l'ont été dans les DROM n'ont pas été convenablement entretenus.

Le SNES-FSU demande en urgence un bilan du bâti scolaire et une planification des coûteux travaux à mener pour le mettre à niveau. Il en va de la santé de la communauté éducative.

## Amiante dans les établissements

### Une situation préoccupante

Lundi 12 juin 2023, l'émission d'investigation *Vert de rage* de France Télévisions consacrée aux pollutions environnementales a révélé lors d'une conférence de presse au siège du SNES-FSU, les résultats de son enquête sur la présence d'amiante dans les écoles françaises. Les faits rapportés confirment une situation d'ensemble hautement préoccupante dans les établissements scolaires et pour certains cas de graves mises en danger des usager·es et des personnels. Plusieurs prélèvements surfaciques ont révélé la présence de fibres d'amiante, à des taux parfois très importants, dans des couloirs, sur des sols ou même sur des tables d'élèves. Tous les bâtiments construits avant 1997 sont susceptibles de contenir de l'amiante. Le SNES et la FSU continuent d'intervenir et d'agir pour la protection des personnels et des usager·es contre le risque amiante, dans les F3SCT (ex-CHSCT) ainsi qu'au niveau interministériel.

# été 2023 Le SNES-FSU toujours sur le pont

Malgré la perte de compétence des commissions paritaires, l'activité du SNES-FSU pour conseiller, informer et défendre les collègues reste intense. Si les équipes militantes peuvent profiter d'un repos bien mérité pendant la période de fermeture des rectorats, elles restent mobilisées pour aider les collègues. Pour celles et ceux qui sont dans l'incertitude, TZR, stagiaires, non-titulaires, les militantes et militants du SNES-FSU sont présent·es une bonne partie de l'été.

## affectations Solidarité professionnelle

Après la réussite au concours, c'est souvent un parcours du combattant et un marathon administratif qui s'engage pour les stagiaires. Pour les TZR, l'été est souvent synonyme d'incertitude, voire d'angoisse. Pour les collègues non titulaires c'est aussi la période de l'attente d'une affectation. Parfois il faut contester un avis défavorable au renouvellement.

Face à des services académiques en sous-effectif et souvent réduits à devoir gérer la pénurie, les personnels les plus précaires sont souvent la variable d'ajustement d'un système à bout de souffle. Les équipes militantes du SNES-FSU sont là pour aider chacun à faire valoir ses droits. Cette capacité reconnue à défendre les collègues, y compris lorsqu'aucune procédure de contrôle paritaire n'est prévue n'est pas le fruit du hasard. C'est l'Histoire du SNES-FSU qui s'est construite dans la mise en œuvre du paritarisme et qui depuis des dizaines d'années entretient les connaissances et l'engagement de ses équipes sur le terrain.

### Aux côtés des collègues malgré tout !

Si la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a porté un coup violent au paritarisme, elle n'a pas pour autant aboli le principe de participation qui reste posé dans le code général de la Fonction publique : « les agents publics participent, par l'intermédiaire de leurs délégués

à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires régissant les fonctionnaires et des règles relatives aux conditions d'emploi des agents contractuels, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de certaines décisions individuelles ». Le SNES-FSU continue d'inscrire son action dans cette logique de défense individuelle des personnels rattachée à des garanties collectives que nous « discutons » avec l'administration et dont nous nous efforçons de contrôler la bonne application. Certes, les représentant·es élu·es du SNES et de la FSU ne sont plus consulté·es en commission paritaire sur les affectations des stagiaires, des TZR ou des non-titulaires, mais elles et ils sont toujours en capacité de répondre aux collègues qui les sollicitent, d'interpeller l'administration et de faire évoluer ses pratiques. La force du SNES-FSU, c'est aussi son réseau militant et ses nombreux relais dans les établissements qui permettent de suivre les situations et d'accompagner les collègues au plus près du terrain. ■ Emmanuel Séchet



© DR

### Florilège...

■ Coordonnées de votre section académique :



■ Ressources utiles :



Stagiaires



TZR



Non-titulaires

## à Clermont Non-titulaires : conseiller et défendre

Dès le printemps, le SNES-FSU Clermont accompagne les collègues non-titulaires dans les procédures numériques de renouvellement des contrats. Puis il recueille leur fiche de suivi pour la prise en compte de leurs vœux lors des affectations estivales. Les élu·es interviennent également pour faire revoir des avis défavorables infondés de chefs d'établissement afin de faire respecter les droits des non-titulaires. Cette action a permis de réintégrer ces derniers dans le vivier des contractuels.

L'action du SNES-FSU a aussi permis d'obtenir la prolongation de contrats courts, ayant débuté courant septembre, pour couvrir toute l'année scolaire, incluant les congés d'été. Nous avons également conseillé les collègues pour obtenir le versement de leur

indemnité de fin de contrat, lorsque la durée était inférieure ou égale à un an.

Dans le contexte de renouvellement des contrats, nous intervenons de façon systématique auprès des services du rectorat pour toute situation difficile et pour accélérer la délivrance de l'attestation employeur aux collègues afin de faciliter leur inscription à Pôle Emploi.

Syndicat majoritaire à la CCP des enseignant·es, CPE et Psy-ÉN, le SNES-FSU Clermont tire sa légitimité non seulement des élections professionnelles, mais surtout de l'expertise, reconnue, de ses militant·es, pour défendre les collègues non titulaires, les informer de leurs droits, lutter pour l'amélioration de leur condition d'emploi, de rémunération et de travail dans les établissements. ■ Abdoul Faye

## à Lyon Accompagner les TZR



© DR

Après une baisse drastique, l'académie de Lyon connaît, depuis quelques années, une légère augmentation du nombre de TZR qui sont un peu plus de mille aujourd'hui.

Chaque année, dès mars, les collègues TZR doivent penser à leur future affectation et renseigner des préférences pour la phase d'ajustement de juillet. Or, depuis trois ans, le dépôt des demandes et des pièces sur la plateforme Colibris a ajouté une pression supplémentaire aux collègues. Le dysfonctionnement de SIAM, l'impossibilité de télécharger la confirmation, ainsi que le délai de trois jours pour le dépôt sur Colibris, week-end compris,

ont créé beaucoup d'angoisse en 2022.

### Informer, expliquer, défendre

Pour surmonter les difficultés et inquiétudes des collègues TZR, la section académique du SNES-FSU agit : réunions en visio, particulièrement utiles pour informer les entrant·es dans l'académie, suivi des situations individuelles avec des entretiens réalisés à la section académique, par téléphone ou par mail et dès que besoin, intervention auprès du rectorat.

Nous continuons d'exiger le retour des groupes de travail d'affectation pour en finir avec l'opacité. ■ Damien Paccard

## à Lille Stagiaires : à vos côtés même l'été !

Malgré une coupure estivale bien méritée, l'activité de la section académique n'en sera pas pour autant en berne cet été. En effet, pour ne pas laisser les fonctionnaires stagiaires seul·es dans le cadre de leur affectation et de la préparation de leur première rentrée en tant qu'enseignant·e, CPE ou PSY-ÉN, une dizaine de militant·es de la section académique se mobilisent tout au long de l'été pour accueillir, conseiller et accompagner les lauréat·es de concours dans leur entrée dans le métier.

Ainsi, du 10 au 13 juillet inclus, une permanence estivale téléphonique dédiée sera ouverte pendant la période de saisie des vœux pour les affectations. Une aide essentielle pour répondre aux interrogations des collègues, les informer sur les établissements, les règles relatives aux affectations, au reclassement, et les aider dans les différentes démarches administratives qu'ils doivent effectuer dans le courant de l'été. Parallèlement à cette perma-



© DR

nence, trois réunions d'information spécifiques sont organisées en visio.

Cette année encore, les établissements scolaires seront pour leur grande majorité fermés lorsque les futurs stagiaires découvriront leur établissement d'affectation. Ce calendrier met nombre de nos collègues en difficulté en retardant la découverte du nom de leur tuteur ou tutrice et les niveaux de leurs classes, repoussée à quelques

jours avant la rentrée des élèves peu après la réouverture des établissements.

C'est pourquoi la section académique du SNES-FSU mobilise son réseau de solidarité dès la publication des résultats. Nous mettons en œuvre une veille informatique pour répondre aux questions et inquiétudes légitimes, nous pouvons aussi mettre en relation les stagiaires qui le souhaitent avec les adhérent·es de leur établissement. Une aide précieuse qui participe de l'accueil solidaire de nos nouveaux collègues dans leur établissement.

Enfin, la section académique sera présente lors des journées institutionnelles organisées par l'administration pour un accueil joyeux des lauréat·es de concours, répondre à leurs questions, leur donner les informations et outils syndicaux nécessaires pour une entrée dans le métier réussie. ■ Emilie, Mariette, Alexandre et Maeva pour le secteur « stagiaires » du S3 de Lille.

# austérité 2024 Les grandes manœuvres ont débuté

Débatues à l'automne, les lois financières (PLS, PLFSS) sont préparées en amont et déjà bien engagées. Les prises de position inquiétantes se succèdent.

tions pour chaque pays de la zone, pour les forcer à respecter les règles financières communes à la zone euro, à savoir un déficit public inférieur à 3 % du PIB et une dette inférieure à 60 %. Ces niveaux ne sont pas respectés par la France depuis des années et la crise sanitaire a aggravé la situation : le gouvernement projette pour 2023 un déficit de 4,9 % et une dette publique de 109,6 % du PIB. Pour ne pas être sanctionné par l'Union européenne pour un déficit et une dette excessifs, le gouvernement doit montrer patte blanche en annonçant des réformes.

Il y a un an, les réformes des retraites, de la voie professionnelle, du RSA et de l'assurance chômage avaient été promises par la France à l'Union européenne. Dans son avis du mois de mai, le Conseil de l'Europe

souligne que « la France n'a pas suffisamment limité la croissance des dépenses courantes ». Elle préconise une croissance des dépenses pour 2024 inférieure à l'inflation. Ce qui signifie qu'en volume, hors inflation, les moyens pour l'action publique vont reculer.

## Baisse des dépenses publiques et injuste

Début juin, le ministre de l'Économie a promis de réaliser 10 millions d'euros d'économies : les ministères vont donc



Les annonces de Bruno Le Maire d'économies en 2024 s'apparentent à un tour de bonneteau : le retour mal déguisé de l'austérité.

devoir réaliser des « économies ». Côté Sécu, les indemnités journalières qui permettent le maintien des rémunérations durant les arrêts maladie sont menacées et un nouveau basculement de remboursement sur les assurances complémentaires (les mutuelles) est annoncé : le remboursement Sécu des soins dentaires passerait de 70 % à 60 % en octobre. Les assurances complémentaires (mutuelles) vont devoir prendre le relais, ce qui va accroître leurs cotisations, pour celles et ceux qui en ont les moyens. À

chaque fois que les remboursements de la Sécu reculent, les inégalités en santé augmentent ! Le gouvernement prétend que l'augmentation du ticket modérateur pour les soins dentaires va permettre de renforcer la prévention. Comme si les individus laissaient leurs dents se dégrader parce que cela ne leur coûterait pas cher...

Les discours sur les déficits, sur la dette et contre les taxes, impôts et cotisations servent à étendre la sphère du profit contre les solidarités. ■

Hervé Moreau

## Télétravail Pas d'obligation

Un accord sur le télétravail à l'Éducation nationale a été signé le 12 juin par la FSU, avec la majorité des organisations syndicales représentatives. Cet accord décline et complète l'accord Fonction publique de juillet 2021. Il fixe des limites pour protéger de toute dérive managériale, en rappelant que ce n'est certes pas pour les agent-es un droit opposable mais surtout pas une obligation. Il implique le volontariat et la demande expresse de l'agent pour effectuer à distance (domicile ou tiers-lieu) une activité telle qu'elle est communément réalisée dans les locaux de l'employeur. Il y a des avantages mais aussi des contraintes : les horaires sont fixés et il faut être joignable. Toutes les activités ne sont donc pas télétravaillables, ainsi, le suivi pédagogique qui a été mis en place durant la crise sanitaire n'est pas du télétravail mais une forme de continuité en mode dégradé. De même le travail hors la classe des enseignant-es n'est pas du télétravail car il y aurait alors une perte d'autonomie et cela créerait l'obligation à « retour » sur site. L'accord permet de manière très limitée le télétravail des personnels d'éducation, de santé et de direction, hors présence des élèves, et il instaure un droit à la déconnexion pour tous les personnels. ■ H. M.

Les enjeux sont considérables. Entre financement du système hospitalier, de la transition énergétique, du logement, de l'éducation et plus largement des services publics, il y aurait de quoi créer des emplois et améliorer la vie d'une grande partie de la population.

Mais fidèle au dogme libéral, le ministre des Finances commence à préparer l'opinion pour une nouvelle cure d'austérité, autrement dit de dégradation des services publics (qualité du service et conditions de travail) et de limitations ou reculs de prestations sociales.

En annonçant cette cure et la fin du « quoiqu'il en coûte », le gouvernement poursuit plusieurs objectifs.

## Répondre aux critiques du Conseil de l'Europe

Tous les ans au printemps, le Conseil de l'Europe émet des recommanda-

## Recul des droits sociaux, inégalités

## loi Kasbarian Se loger, c'est un droit

Plutôt que de répondre aux besoins immenses, le gouvernement choisit la répression contre les victimes du mal-logement.

Nous vivons une crise du logement de grande ampleur : 333 000 sans-abris, 2,4 millions de demandeurs HLM, 17 500 expulsions locatives en 2022, etc. Les difficultés pour se loger touchent une population de plus en plus nombreuse, notamment les jeunes, les fonctionnaires en début de carrière, les femmes seules, les retraité-es et évidemment les chômeurs, les précaires et les immigré-es. Dans un contexte d'inflation, d'augmentation de l'énergie, de l'alimentation, de baisse des APL, etc., le budget logement, premier poste de dépenses des ménages, pèse.

## Une loi répressive

La proposition de loi Kasbarian-Bergé, adoptée au Sénat le 14 juin s'attaque aux personnes sans-logis qui tentent de se protéger des dangers de la rue, dans des logements vacants ou des locaux désaffectés à usage commercial, agricole ou professionnel, ainsi qu'aux locataires qui ne peuvent plus régler leur loyer. Les salarié-es qui occupent leur lieu de travail peuvent aussi tomber sous le coup de cette loi. Les procé-

Nombre de demandes (en cours) de logements sociaux pour une attribution



dures d'expulsion sont accélérées et les peines encourues particulièrement lourdes (amendes et prison).

## Plan logement : des promesses

Certes, le gouvernement promet de débloquer 500 millions en 5 ans, soit 100 millions d'euros par an pour prétendument créer annuellement 20 000 logements très sociaux, 2 000 nouvelles pensions de famille et 6 000 places d'intermédiation locative... Il annonce même que 800 000 sans-abris pourraient être relogés dans les 10 prochaines années en logement

« pérenne ». Mais dans le même temps, il prévoit des économies sur le budget. De fait, les aides au logement n'ont pas cessé de baisser : 1,5 % du PIB contre 2,2 %, il y a 10 ans, la production HLM est au plus bas. En 2021, l'État a encaissé 89 milliards d'euros de recettes fiscales tirées du logement et n'a consacré que 37 milliards à sa politique du logement.

Il y a urgence à assurer à toutes et à tous un logement correct, stable, abordable et écologique. Il y a urgence à loger les sans-abris et à mener une politique ambitieuse en produisant un million de nouveaux logements sociaux à bas loyer dans les 5 ans, en agissant contre le logement cher, en taxant les profits tirés de la spéculation...

Un toit, c'est un droit. L'État se doit de le garantir. Le SNES, avec la FSU, continuera de mener la lutte avec ses partenaires syndicaux et associatifs pour exiger le retrait de la loi (un recours devant le conseil constitutionnel est prévu) et pour une politique qui assure effectivement le droit au logement pour toutes et tous. ■

Marylène Cahouet

## pensions Revalorisation de 10 %, tout de suite !

Les retraité-es ne sont pas résigné-es et ne lâcheront rien.

Les 9 organisations de retraité-es se félicitent du succès de la journée de mobilisation du 15 juin qui a vu plusieurs milliers de manifestant-es se rassembler devant les préfectures, les CARSAT (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail), le MEDEF, les médias locaux, qui ont globalement relayé les actions, pour exiger une augmentation immédiate de leurs pensions. Au total : 80 initiatives dans tout le pays ! L'unité des organisations syndicales contre la réforme des retraites a été (et est encore) un facteur positif pour la mobilisation.

Alors que l'inflation ne faiblit pas, alors que les produits de première nécessité atteignent des sommets, les retraité-es n'acceptent pas que leur pouvoir d'achat baisse régulièrement, notamment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le 15 juin a été un nouvel avertissement lancé au gouvernement et le G9 estime nécessaire de ne rien lâcher et d'amplifier la mobilisation. Il a décidé de diffuser et de faire signer massivement, dès juillet, une carte-pétition exigeant 10 % pour toutes et tous tout de suite, comme première mesure pour compenser l'inflation et rattraper une

part des pertes subies depuis des années. Sans réponse satisfaisante du gouvernement, le G9 (qui se réunira le 13 septembre) appellera les retraité-es à manifester à nouveau pour exiger leur dû dès septembre.

## Détérioration dramatique du secteur de l'autonomie

En 2020, l'OCDE classe la France parmi les pays ayant le plus faible taux de couverture de la population âgée par des professionnels. Alors que le secteur est sinistré tant pour les personnels que pour les personnes concernées et leurs familles, le pouvoir, après avoir renoncé à un texte ambitieux, prépare une loi du « bien vieillir », particulièrement indigente. Rien n'est prévu en termes de moyens humains et financiers pour répondre aux besoins et au vieillissement de la population. Rien pour diminuer les restes à charge exorbitants alors qu'il faudrait créer 100 000 emplois dans les services de l'aide à domicile et assurer la présence d'un personnel par résident en établissement ! Face à une telle situation, le G9 a décidé de contacter les organisations et associations intervenant dans la prise en charge de l'autonomie pour envisager une initiative commune, au moment de l'examen du PLFSS 2024. ■

M. C.

## L'allocation personnalisée d'autonomie

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a été conçue dans le but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou pour contribuer au financement du tarif dépendance de l'EHPAD. C'est une prestation d'aide sociale attribuée sans condition de ressources, qui sont toutefois prises en compte lors de l'établissement du montant versé. L'aide est différenciée en fonction du degré d'autonomie, mesuré par une grille (AGGIR) qui permet à une équipe médicale départementale de classer les personnes en 6 groupes (GIR) : personnes les plus dépendantes). Seuls les groupes 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA, dont le montant est fixé sur le plan national. En 2023, le montant mensuel de l'APA va de 1 914,06 € (GIR 1) à 746,54 € (GIR 4).

Si l'APA est un acquis indéniable, il ne règle pas la question du reste à charge, exorbitant. Inquiétude et vigilance : dans le cadre des travaux autour des conditions du « bien vieillir », le HCFEA veut réévaluer la grille AGGIR et les critères d'éligibilité à l'APA, évoquant un seul plafond pour l'allocation. ■

M. C.



© DR

**mouchards** Bienvenue dans la matrice !

Le gouvernement veut pouvoir transformer tous les appareils connectés en mouchards électroniques.

L'article 3 de la *Loi d'orientation et programmation de la justice*, actuellement en débat au Parlement, prévoit en effet, outre quelques améliorations bienvenues issues des États généraux de la justice, l'activation à distance par la police d'appareils connectés à des fins d'enquête.

**Des dispositifs attentatoires à la vie privée****De plus en plus loin**

Votre smartphone, une tablette, un ordinateur ou tout autre appareil connecté pourrait être activé non seulement pour une géolocalisation – ce qui est déjà le cas, sans pour autant constituer une pratique véritablement encadrée –, mais aussi pour capter des sons et des images à votre insu. Vos propres

appareils seraient sous contrôle judiciaire, et deviendraient des mouchards potentiels.

Pourtant, les services de police utilisent d'ores et déjà des outils intrusifs performants, parfois détournés de leur usage initial pour des surveillances accrues. Cet article 3 légitimerait des dispositifs encore plus attentatoires à la vie privée. Même

s'il est question d'un usage circonscrit au crime organisé et au terrorisme, le seul contrôle du Parquet ne suffit pas. En outre, la création de l'outil technique ouvre la porte à

des abus potentiels.

**Faire échec à la surveillance**

La lutte contre le « terrorisme » ne peut pas tout justifier, surtout quand ce qualificatif est utilisé par le pouvoir contre des militant·es. Cette grave atteinte aux libertés fondamentales



© DR

ne doit pas passer. Le SNES-FSU appelle donc le gouvernement à renoncer à une telle mesure et demande aux parlementaires de s'y opposer formellement. ■

Sandrine Clément et Hervé Le Fiblec

**Espagne** L'extrême droite a le vent en poupe

Après avoir remporté les élections locales, l'alliance de la droite et de l'extrême droite vise désormais les législatives.

La victoire du Parti populaire (PP) et de la formation extrémiste Vox aux élections régionales et municipales du mois de mai redessine la carte politique espagnole. Les pactes de gouvernement entre le PP et Vox dans plusieurs régions, notamment à Valence, ont fait voler en éclats le « cordon sanitaire ».

**Réaction sur toute la ligne**

Dans un système éducatif très décentralisé, le projet de l'extrême droite valencienne laisse peu de doutes sur ses intentions. Parmi ses axes importants, on peut retenir l'offensive linguistique contre le valencien, les aides à l'enseignement privé et le « PIN parental », permettant aux familles d'opposer leur veto à certaines activités, comme l'éducation sexuelle ou la sensibilisation aux questions LGBT.

Les collègues sont aussi directement visés, que cela soit par la volonté de

renforcer l'inspection au prétexte de « sortir l'idéologie des classes », mais aussi par les contenus en garantissant la « liberté de mémoire » par l'abolition de la loi de Mémoire Historique qui condamne les crimes du franquisme, et l'exaltation des valeurs et des traditions de l'Espagne de la Communauté valencienne.

**Le regard vers le 28 juillet**

Les élections législatives anticipées du 28 juillet seront décisives pour l'avenir d'une Espagne plus polarisée que jamais. Pour Xelo Valls, secrétaire générale de la Fédération de l'enseignement des Commissions ouvrières (FECCOO) à Valence, « la menace de l'extrême droite alliée à la droite est une attaque contre toutes les avancées sur l'égalité et la diversité depuis huit ans. Elle va avoir des répercussions sur le métier d'enseignant ».

Et d'ajouter : « Prenez des notes ! C'est exportable, ce sont des très bons amis de Marine Le Pen ».

Le SNES-FSU se tiendra aux côtés de nos collègues pour la défense d'une école publique de qualité, respectueuse de chacune et de chacun. ■

Julien Farges



© Imagen de Jacobo Lasheras / Pixabay

**Grèce : nouveau drame de l'immigration**

Les Nations Unies ont fait du 20 juin la Journée mondiale du réfugié. Elle met en lumière la persévérance et le courage d'individus qui, pour échapper à un conflit ou à des persécutions, font le choix douloureux de quitter leur pays d'origine pour se lancer dans un long et périlleux voyage.

Une semaine plus tôt, le 14 juin, un bateau bondé, transportant jusqu'à 750 réfugiés de la Libye vers l'Italie, a coulé au large de la Grèce. Seules 104 personnes ont survécu. Plus de 500 autres sont portées disparues, dont de nombreux enfants. L'horreur de ce naufrage – le plus meurtrier depuis celui d'avril 2015, qui avait fait plus d'un millier de victimes – devrait faire la une des médias, et obliger les responsables politiques à se mobiliser pour que nos mers ne soient plus des cimetières.

Ce n'est malheureusement pas le cas. Pire, le traitement médiatique et les moyens déployés pour un autre naufrage récent, de personnes bien moins nombreuses et bien plus fortunées, confirme cette indifférence.

Le SNES-FSU réaffirme son soutien à une politique migratoire d'accueil et de protection, fondée sur les principes de liberté de circulation et de respect des droits humains fondamentaux. Nous dénonçons l'inaction des gouvernant·es, qui profite aux réseaux de passeurs, ainsi que tous les discours xénophobes. Nous continuerons à agir sur le terrain, notamment avec RESF. Nous serons particulièrement attentifs à la rédaction du projet de loi Asile et immigration, et nous nous opposerons à toute nouvelle attaque contre les droits des migrant·es. ■

J. F.

**Petites annonces****SNES-PETITES ANNONCES**

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 28 03

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US  
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;  
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

**LOCATIONS / VENTES**

■ Venise/Florence/Rome centre part loue appts 2/6 pers. Tél. : 04 73 33 55 95

■ Paris centre, petite chambre à louer. Tél. : 06 32 42 57 42

**Publicité**

# On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

## MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien.

Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner.

C'est pourquoi la majorité\* des enseignants est assurée MAIF.

Alors pourquoi pas vous ?



\* Enquête en ligne YouGov France commandée et réalisée pour le compte de la MAIF en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

